



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES
ÎLE-DE-FRANCE

[OUEST FRANCE] Violences morales au travail : « On traite le symptôme, sans forcément traiter la cause »

Si la grande majorité des contraintes physiques subies par les salariés ont diminué ces dernières années, l'exposition au bruit en revanche ne régresse pas. De la même manière, alors que les violences morales ont un peu baissé après avoir connu un pic à la fin des années 2000, la souffrance au travail se maintient à des niveaux élevés.

Contraintes physiques, [exposition aux produits chimiques](#) et notamment cancérigènes, [stress et violences morales](#) : le ministère du Travail s'est penché sur les risques professionnels auxquels sont confrontés les salariés. De nouvelles données détaillées ont été publiées le 8 septembre, [en particulier sur les risques psychosociaux](#). Le point avec Thomas Coutrot, chef du département Conditions de travail et santé à la Dares (direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques)

Dans le cadre de son enquête « Sumer 2017 » sur les risques professionnels, le ministère du Travail vient de publier des données détaillées sur les risques psychosociaux. Quels sont les principaux enseignements sur ce volet ?

Près de 27 % des salariés sont dans une situation de tension, de stress au travail ou *job strain*. Les cadres sont la catégorie la moins concernée. Les employés mais aussi les ouvriers sont les plus fortement touchés. La santé, l'hébergement-restauration et les banques sont les trois secteurs avec le plus grand nombre de salariés stressés au travail.

(suite dans liens UTILES)



Liens utiles

[Violences morales au travail : « On traite le symptôme, sans forcément traiter ...](#)